



**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale****Vingt-troisième session**

Vienne, 12-16 mai 2014

Projet de rapport*Rapporteuse: Jeannette Mwangi* (Kenya)**Additif****Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles
questions et mesures prises dans le domaine de la
prévention du crime et de la justice pénale**

1. À sa 8^e séance, le 15 mai 2014, la Commission a examiné le point 7 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit: "Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale".
2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:
 - a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/2-E/CN.15/2014/2);
 - b) Note du Secrétariat sur les tendances de la criminalité dans le monde et nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (E/CN.15/2014/5);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur la prévention, la protection et la coopération internationale contre l'utilisation des nouvelles technologies de l'information à des fins de maltraitance ou d'exploitation des enfants (E/CN.15/2014/7);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques (E/CN.15/2014/10);



e) Note du Secrétariat transmettant les principes directeurs sur les mesures de prévention du crime et de justice pénale relatives au trafic de biens culturels et autres infractions connexes (E/CN.15/2014/16);

f) Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité (E/CN.15/2014/17);

g) Document de séance sur une étude permettant d'identifier, de décrire et d'évaluer les effets des nouvelles technologies de l'information sur la maltraitance et l'exploitation des enfants (E/CN.15/2014/CRP.1).

3. Des déclarations liminaires ont été faites par le Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances, le Chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite et un représentant du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie, du Mexique, de la Thaïlande, de Cuba, de l'Indonésie, de la Chine, de la République de Corée, du Brésil, de la Norvège, du Japon et des États-Unis d'Amérique. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la République dominicaine, de l'Australie, du Canada, de la Trinité-et-Tobago, de l'Égypte, du Venezuela (République bolivarienne du) et de l'Équateur.

Délibérations

4. Plusieurs orateurs ont souligné le rôle essentiel que jouaient des données et des analyses fiables en matière de criminalité, y compris sous la forme de données administratives et d'enquêtes de victimisation, car elles constituaient le pilier central de l'élaboration de politiques efficaces de lutte contre la criminalité. On a salué le travail réalisé par l'ONUDC pour diffuser des données sur la criminalité dans le monde et souligné l'utilité de l'échange d'informations pour ce qui est d'analyser les tendances générales. Certains orateurs ont encouragé d'autres États à appuyer les efforts faits par l'ONUDC pour améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale, y compris dans le cadre de l'enquête annuelle sur les tendances de la criminalité et de l'élaboration de la classification internationale des infractions à des fins statistiques.

5. Certains orateurs ont souligné qu'il fallait, pour combattre le trafic de biens culturels, agir de manière concertée au plan international, y compris par l'échange d'informations et le renforcement des enquêtes et des poursuites en matière de criminalité transnationale. Plusieurs orateurs se sont félicités de la finalisation des Principes directeurs [de l'ONU] sur les mesures de prévention du crime et de justice pénale relatives au trafic de biens culturels et autres infractions connexes par le groupe d'experts sur la protection des biens culturels contre le trafic, se déclarant favorables à leur adoption. On a souligné la pertinence de l'application des Principes directeurs au niveau national et insisté sur leur utilité potentielle à des fins d'assistance technique. Certains orateurs ont souligné l'importance des travaux menés par l'ONUDC dans ce domaine, ainsi que de la collaboration continue pratiquée avec d'autres organisations intergouvernementales pertinentes, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation internationale de police criminelle.

6. Des orateurs ont mis en avant le développement de technologies modernes et indiqué les problèmes que posaient diverses formes de cybercriminalité, y compris la criminalité financière en ligne, l'accès illégal aux systèmes informatiques, la cyberintimidation et l'exploitation sexuelle en ligne des enfants. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'assurer une prévention efficace, notamment en accordant une attention particulière à la sûreté en ligne des enfants et en renforçant la coopération internationale pour lutter contre ces infractions, ainsi que la sensibilisation, les approches pluripartites et les capacités. Plusieurs orateurs ont présenté les cadres juridiques nationaux, stratégies et approches adoptés dans le domaine de la cybercriminalité et de la cybersécurité. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités de la mise en œuvre du Programme mondial contre la cybercriminalité par l'ONUDC et de l'étude permettant d'identifier, de décrire et d'évaluer les effets des nouvelles technologies de l'information sur la maltraitance et l'exploitation des enfants, élaborée par le Secrétariat. Certains orateurs ont souligné l'absence d'un cadre juridique international de lutte contre la cybercriminalité. D'autres ont noté des divergences de vues sur ce sujet. Certains orateurs ont également encouragé le Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité à poursuivre ses travaux en vue d'accomplir son mandat.

7. Le rapport du Secrétariat sur la fraude économique et la criminalité liée à l'identité a été accueilli avec satisfaction et le Secrétariat félicité pour les travaux réalisés dans la limite des ressources disponibles. L'importance de la gestion de l'identité en tant que question de sécurité concernant le monde entier a été en outre soulignée, de même que le caractère fondamental que revêtent de solides systèmes d'identité pour la prévention et la poursuite des autres types d'infractions. On a évoqué l'adoption de lois incriminant la cybercriminalité et les infractions liées aux transactions financières, y compris l'usurpation d'identité.

8. Un certain nombre d'orateurs ont évoqué les problèmes posés par les nouvelles formes de criminalité environnementale. On a noté que l'instauration d'une coopération internationale était indispensable pour combattre la criminalité organisée, y compris ses formes nouvelles et émergentes. Quelques orateurs ont noté que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée devrait être pleinement mise à profit dans ce contexte.